P 1.003
Lot 1
Priorité 1.3

Intitulé projet :

Commune

Création de chemins de liaisons et voies lentes

Description du projet :

Le projet consiste à créer un réseau de liaison entre les différents villages de l'entité basé sur différents axes lents. Il permettra, d'une part, de faciliter les déplacements « utilitaires » vers les points d'intérêt et, d'autre part, de renforcer l'offre en déplacements « de loisirs » à destination des habitants et des visiteurs. Il s'inscrit également dans une perspective plus globale de connexion vers les communes voisines et les infrastructures existantes ou en projet.

Le réseau se base sur une dorsale principale rejoignant Gérouville à Villers-la-Loue (puis la commune de Virton) et une antenne permettant de rejoindre Meix-devant-Virton (centre administratif de la commune) puis la commune de Tintigny. Il pourra, le cas échéant, être complété par d'autres antennes vers les villages de Sommethonne et Robelmont par exemple.

De manière générale, la solution proposée est de créer une bande en béton de 1,20 mètre pour la circulation des usagers lents, le solde du cheminement étant réalisé en empierrement. Cette solution a l'avantage :

- De permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes, cavaliers…).
- De favoriser la cohabitation des usages (principalement avec la fonction agricole des chemin empruntés).
- De garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.
- De réduire les coûts d'aménagement.

L'aménagement de la voie lente est scindé en plusieurs tronçons en fonction de leurs caractéristiques et des travaux à y réaliser.

Tronçon 1 – Dorsale principale

- 890 mètres
- Chemin enherbé
- Possibilité de passage à pied et en VTT
- Pas ou très peu de circulation automobile.

- Vu les caractéristiques naturelles et paysagères du tronçon et son faible intérêt « utilitaire », il est proposé de le garder en état et donc de n'y effectuer que des travaux légers d'entretien.

Tronçon 2 – Dorsale principale

- 220 mètres
- Chemin asphalté
- Circulation automobile modérée

- Pas d'aménagement nécessaire

Tronçon 3 – Dorsale principale

- 1.960 mètres
- Chemin empierré
- Circulation automobile modérée

- Bande en béton de 1,20 mètre et empierrement pour le solde

Tronçon 4 – Dorsale principale

- 860 mètres
- Chemin anciennement empierré
- Circulation automobile très modérée

- Bande en béton de 1,20 mètre et empierrement pour le solde

Tronçon 5 – Dorsale principale

- 1.290 mètres
- Chemin asphalté
- Circulation automobile modérée

- Pas d'aménagement nécessaire

Tronçon 6 – Dorsale principale

- 2.940 mètres
- Chemin empierré
- Circulation automobile très modérée
- Difficulté liée au relief en un endroit

- Bande en béton de 1,20 mètre et empierrement pour le solde

Tronçon 7 – Dorsale principale

- 1.530 mètres
- Chemin asphalté
- Circulation automobile modérée

- Pas d'aménagement nécessaire

Tronçon 8 – Antenne vers Meix-devant-Virton et la commune de Tintigny

- 2.070 mètres
- Chemin empierré
- Circulation automobile très modérée

- Bande en béton de 1,20 mètre et empierrement pour le solde

Tronçon 9 – Antenne vers Meix-devant-Virton

- 1.360 mètres
- Chemin empierré
- Circulation automobile très modérée
- Début du tronçon appartenant à un propriétaire privé (à acquérir préalablement)

- Bande en béton de 1,20 mètre et empierrement pour le solde

Tronçon 10 – Antenne vers la commune de Tintigny

- 120 mètres
- Chemin asphalté
- Circulation automobile importante (N88)
- Voirie régionale

- Pas d'aménagement prévu actuellement (à déterminer lors d'une concertation avec la DGO1 lors de la mise en œuvre du tronçon

Tronçon 11 – Antenne vers la commune de Tintigny

- 2.230 mètres
- Chemin empierré
- Circulation automobile très modérée

- Bande en béton de 1,20 mètre et empierrement pour le solde

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

Actuellement, il n'existe aucun itinéraire spécifiquement destiné aux usagers lents (pas de pistes cyclables adaptées, pas de RAVeL…). La mise en œuvre d'une voie lente entre les différents villages mais également vers les pôles voisins (dont Virton) va permettre de créer un réseau et un maillage entre les différentes entités et ainsi liaisonner les différents points d'intérêt (écoles, commerces…).

De plus, la mise en œuvre du projet permet de développer et de renforcer les activités touristiques sur la commune.

Localisation :

- Ensemble de la commune

Statut au plan de secteur :

- Multiple

Statut de propriété :

- Chemins communaux hormis pour le tronçon 9 où une partie est privée et pour le tronçon 10 qui emprunte une voirie régionale (N88).

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Variable en fonction des tronçons

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

✓	**Objectif 2**	**Mettre en œuvre des solutions innovantes pour garantir un niveau de services et d'équipements satisfaisants à la population.**

Objectifs connexes

✓	**Objectif 4**	**En suivant l'exemple de l'eau, protéger et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales comme vecteur de développement et d'identification.**
✓	**Objectif 5**	**En synergie avec les pôles voisins, favoriser un développement économique et touristique intégré basé sur les spécificités locales.**
✓	**Objectif transversal**	**Amplifier les efforts déjà réalisés visant à réduire de manière perceptible l'empreinte écologique.**

Création d'emplois envisagée :

- Pas de création d'emplois directs mais retombées économiques indirectes

Estimation globale du coût :

- Tronçon 3 : 263.603,34 € TVAC
- Tronçon 4 : 115.662,69 € TVAC
- Tronçon 6 : 395.405,01 € TVAC
- Tronçon 8 : 278.382,28 € TVAC
- Tronçon 9 : 182.908,44 € TVAC
- Tronçon 11 : 299.900,92 € TVAC

- **TOTAL : 1.535.862,68 € TVAC**

- Voir annexe pour estimation détaillée

Origines du financement :

- Le Développement Rural pour 80 % sur la tranche jusque 500.000 € et pour 50 % sur la tranche supérieure à 500.000 €, soit 917.931,34 €.
- La Commune pour le solde, soit 617.931,34 €.

En fonction des opportunités et des objectifs, d'autres sources de subventionnement pourront être sollicitées (CGT notamment).

Programme de réalisation :

Vu l'importance du projet, il pourra être réalisé en plusieurs phases sur base des tronçons identifiés et en gardant comme objectif le bouclage cohérent entre les différents villages.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Tronçon 9 : acquisition préalable de la partie privée
- Tronçon 10 : concertation avec les services de la DGO1 (voirie régionale)

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Proposition de tracé de la voie lente et inventaire des travaux à réaliser
- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire

Impacts du projet :

Social	Environnement	Economie	Culture
★★★Le projet renforce les liens sociaux en augmentant la convivialité (sécurité routière)	★★★Le projet favorise les déplacements non motorisés et les liaisons douces et permet de structurer le territoire	★★Le projet crée une nouvelle attraction touristique	★Le projet permet une valorisation du patrimoine (paysage, monument…)

Le projet participe…… au volet …… du développement durable :
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★= très bien

Evaluation

Indicateur	Source	Cible
Fréquentation de l'itinéraire lent	Commune – Enquête	Augmentation de 50 % du recours aux modes doux pour les déplacements utilitaires

Annexe(s) :

- Estimation financière
- Plan de situation